Contrat de location:

Contrat de Location entre :

A. Le Propriétaire de l'objet loué (appelé « le Bien »):
Nom, prénom/ raison sociale, numéro d'entreprise, nom du représentant :
LEYRE Davy « bikeservices » SIRET : 521 943 407 00010
Adresse, numéro de téléphone :
15 rue Victor Hugo 43000 Espaly St Marcel Tel: 06 83 23 39 26

ET

B. Le locataire de l'objet (le Bien) :
Nom, prénom/ raison sociale, numéro d'entreprise, nom du représentant :
.....
Adresse, numéro de téléphone
:**.....**
Numéro de carte d'identité/passeport :..... *(Vous devez joindre une Photocopie de la pièce d'identité au contrat)*

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1. Objet

Le Propriétaire donne en location au Locataire qui accepte, le Bien décrit ci-dessous :
Description générale (nom du Bien)
Roue Arrière PowerTap Elite + avec pneu, chambre, blocage, cassette, compteur et ceinture cardiaque
Informations détaillées sur le Bien et son état
Roue arrière équipé d'un moyeu capteur de puissance PowerTap Elite+ avec jante Kinlin XR270 rayonnée à 24, pneu et chambre montés, cassette shimano 10v 11*25, blocage. Il est également fourni l'ensemble compteur CPU, logiciel, notice, câble USB, coffret et Ceinture cardiaque. L'ensemble est en parfait état de fonctionnement et de propreté.

Article 2. Durée du contrat

Le Bien est loué pour une durée de **.....** jour(s)
Cette période de location commence le **.....-** à .....heures
Cette période, et donc le contrat, prend fin le **.....-** à .....heures

Article 3. Prix de location

Le Locataire accepte de louer le Bien pour une somme totale, taxes inclues et frais d'expéditions éventuels, de **.....** € pour la période ci dessus.
Ce prix de location ne comprend pas les éventuels frais de retour l'objet qui seront à la charge du locataire.
Cette somme payable d'avance est versée à la signature du présent contrat ou au moment de l'entrée en possession du bien.
A l'issue du contrat, en cas de retard de restitution du Bien, le Locataire accepte de payer au propriétaire, une pénalité de retard de 10 % du prix total de la location par jour de retard.

Article 4. Cession - Sous-location

Le Locataire ne peut sous-louer, ni revendre, ni céder le Bien.

Article 5. Caution

1. Le Locataire remet au Propriétaire au début de la période de location une caution de **600** euros. (six cents euros)
2. Cette caution est restituée dans son intégralité lorsque le locataire restitue le Bien au Propriétaire.
3. En cas de non restitution du Bien par le locataire, celui-ci sera tenu de payer la valeur de l'article qui est de 800 €.

Dans ce cas de non restitution, les éventuels frais de recouvrement seront à la charge du locataire. Toujours dans ce cas, la caution ne sera pas restituée et la valeur résiduelle, assortie des éventuels frais de recouvrement, seront à payer au propriétaire.

Article 6. Usage Entretien, dégâts et vol

1. Le Locataire s'engage à utiliser le Bien à des fins légales et conformes aux usages normaux du Bien ainsi qu'aux bonnes moeurs.
2. Le Locataire s'engage à prendre soin et à protéger l'intégrité du Bien.
3. Dans le cas où le Locataire restitue le Bien en mauvais état, mal entretenu, ou dans un état de fonctionnement, technique ou de propreté ne correspondant pas à un usage ni à une usure locative normale, constaté dans les 7 jours suivants la restitution, le locataire accepte de payer les frais de remise en état, de réparation ou de nettoyage, sur présentation de la facture correspondante.

Article 7. Responsabilité

1. Le locataire atteste être apte d'utiliser le Bien loué.
2. Le locataire accepte de prendre connaissance de toutes les informations nécessaires à une bonne utilisation du Bien (mode d'emploi, etc).
3. Le Locataire atteste être l'unique responsable et gardien du Bien, de son contrôle, de son utilisation et de son intégrité, durant toute la durée de location. Le locataire est ainsi l'unique responsable de tout dommage que le Bien ou son utilisation pourraient occasionner au Locataire ou à des tiers, pendant la durée de location. Le Propriétaire n'est donc en aucun cas responsable du Bien ni des conséquences de son utilisation, quel qu'elles soient, pendant la durée du contrat.

Article 8. Dispositions ou remarques additionnelles facultatives

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à ....., le ..... en 2 exemplaires

Le Locataire **Le Propriétaire**